

CONDITIONS GÉNÉRALES

1 Généralités

Sauf accord contraire écrit, tous les contrats conclus avec SEW-EURODRIVE s.a. (SEW) sont exclusivement régis par l'offre de SEW applicable, la confirmation de commande de SEW applicable et tout autre document contractuel de SEW applicable ainsi que les présentes conditions générales. En cas de contradiction entre l'offre de SEW et la confirmation de commande de SEW, cette dernière prévaut. Sauf disposition contraire expresse et écrite de SEW, toutes autres conditions générales, en particulier les conditions générales du Client, ne sont pas applicables.

2 Offres et conclusion du contrat

2.1 Les offres de SEW sont susceptibles d'être modifiées par le Client. Toutefois un accord n'est conclu que par une confirmation de commande écrite par SEW.

2.2 Les informations contenues dans les catalogues, les brochures et les dépliants de SEW sont uniquement données à titre indicatif et ne peuvent être considérées comme une offre obligatoire de SEW. SEW peut modifier ces informations et documents à tout moment et sans préavis.

2.3 Les offres de SEW sont valables pendant la période qui y en est spécifiée. En l'absence d'indication d'une durée de validité, les documents respectifs de SEW ne constituent pas une offre officielle et sont faites sans engagement.

3 Services

3.1 En ce qui concerne la prestation de services, SEW n'est tenue que par une obligation de moyens. Le Client doit prouver que SEW n'a pas accordé l'attention requise, comme il pourrait l'attendre raisonnablement d'un prestataire de services agissant dans les mêmes circonstances.

3.2 Sauf accord contraire écrit, SEW ne fournit aucun service dans le domaine de la sécurité fonctionnelle. Le Client est tenu d'observer et de respecter les normes et les réglementations en matière de sécurité fonctionnelle liées à l'objet du service.

3.3 Si SEW ne peut pas fournir les services, pour des raisons indépendantes de sa volonté et/ou en raison d'un événement externe, imprévisible et inévitable, SEW pourra facturer au Client les coûts dérivés du diagnostic des anomalies, estimation des coûts de service (ainsi que les heures et matériaux requis), restauration de l'objet de service et le manque à gagner par SEW. Dans ce cas, l'objet du service doit être remis dans son état d'origine uniquement sur demande explicite du Client.

4 Prix, estimation des coûts et conditions de paiement

4.1 Les prix pour les services et/ou les marchandises, indiqués dans les offres de SEW ou dans d'autres documents d'informations, sont indiqués hors TVA. Sauf disposition contraire, tous droits de douane, taxes ou redevances de toute nature, ainsi que les frais d'expédition, d'emballage et de transport, de même que les frais d'assurance et d'installation du matériel sont à charge du Client. En outre, les taxes ou déductions similaires effectuées par les autorités avant la livraison seront également facturées au Client.

4.2 SEW est habilitée à modifier unilatéralement les prix des offres et des confirmations de commande à venir. Les prix, remises ou facilités de paiement ne s'appliquent pas automatiquement aux futures transactions. SEW se réserve le droit d'augmenter le prix des marchandises qui n'ont pas encore été livrées en fonction des changements du taux de change et des changements des droits de douane, redevances ou taxes sur la base desquels le prix a été déterminé.

4.3 Sauf disposition contraire, les services seront facturés sur la base de prix à terme ou de prix matériels. Les listes de prix de SEW en vigueur au moment de la conclusion du contrat seront applicables.

4.4 Si possible, le Client recevra une estimation du prix des services. Cette estimation de prix n'est en aucun cas contraignante.

4.5 Les acomptes versés par le Client sont déduits du prix du contrat, que ces paiements soient liés à l'achat de marchandises ou de services.

4.6 Toutes les factures sont payables à SEW sans déduction dans un délai de trente jours à compter de la date de facturation. Le dépassement de ce délai de paiement n'est autorisé qu'après accord écrit explicite de SEW.

4.7 Pour toute commande inférieure à 135,00 € (hors TVA), un montant minimum de 135,00 € (hors TVA) sera facturé.

4.8 Chaque facture impayée à son échéance produira de plein droit et sans mise en demeure un intérêt de 10 % l'an à dater de l'échéance. Elle sera en outre majorée de plein droit et sans mise en demeure d'une indemnité forfaitaire égale à 15 % du montant facturé, avec un minimum de 75,00 €, pour compenser les frais administratifs.

4.9 Le Client n'est pas autorisé à suspendre ses paiements en cas de litige ou de demande de garantie.

4.10 En cas de non-paiement de tout montant dû, SEW a le droit de suspendre automatiquement les livraisons futures de marchandises et/ou de services sans notification au Client.

4.11 En l'absence de paiement de tout montant dû, toutes les autres factures envoyées au Client deviendront également immédiatement dues et exigibles. En cas de 1) défaut de paiement répété du Client, 2) demande de réorganisation judiciaire ou cessation de paiement par le Client, 3) implication du Client dans une procédure d'insolvabilité ou 4) tout autre événement qui affecterait ou réduirait la solvabilité du Client, SEW n'est tenue à des livraisons ultérieures qu'en cas de paiement immédiat des montants dus et de paiements anticipés de livraisons futures de marchandises et/ou de services.

4.12 Les paiements doivent être effectués sur le compte bancaire de SEW détenu au siège social de SEW à Louvain (Belgique).

5 Réserve de propriété

5.1 SEW reste propriétaire des marchandises jusqu'au paiement intégral du prix, même si les marchandises ont été transformées ou données en gage par le Client.

5.2 Cette réserve de propriété s'applique également à tous les frais liés au contrat, tels que les documents d'accompagnement, les frais de transaction, les frais d'emballage et de transport, les intérêts de retard, etc.

5.3 Les acomptes versés par le Client peuvent être utilisés par SEW pour compenser la réduction de valeur et/ou les accessoires.

5.4 Tous les risques dérivant des marchandises sont transférés au Client au moment de la livraison.

5.5 Sauf accord contraire, le Client n'est pas autorisé à aliéner les marchandises ou à les donner en gage avant le paiement intégral du prix sous peine de violation de l'article 491 du Code pénal belge.

6 Emballage, livraison de marchandises et prestation de services

6.1 Les frais liés à l'emballage et à la livraison des marchandises sont à la charge du Client.

6.2 En cas de prestation de services, le Client doit fournir à ses propres frais à SEW le soutien nécessaire (tels que la mise à disposition de personnel suffisamment qualifié) et les équipements (échafaudages, échelles, etc.). Le Client doit dûment informer SEW à l'avance de la nécessité de tout contrôle de sécurité spécifique (par exemple, à l'aéroport) ou de toute exigence (travaux en hauteur). SEW n'est pas responsable du personnel du Client. Les travaux supplémentaires demandés par le Client et les périodes d'attente inutiles ou imposées aux techniciens de SEW lui seront portés en compte.

6.3 Les délais de livraison sont purement indicatifs et ne constituent pas un élément essentiel du contrat. Un retard de livraison limité ne peut en aucun cas constituer un motif de résiliation du contrat par le Client ni engager la responsabilité de SEW. Un retard de livraison de 10 jours ou moins sera toujours considéré comme un retard limité.

6.4 Le Client est tenu de signer les bulletins de montage et d'y noter toutes les observations qu'il jugera utiles. Les fixations et autres outils mis à la disposition du Client par SEW doivent être retournés à SEW franco dès que la livraison des marchandises ou que la prestation des services est terminée.

7 Acceptation des marchandises ou des services

7.1 Le Client doit refuser la livraison des marchandises si ces dernières ou leur emballage présentent des défauts. Le Client devra notifier ces défauts à SEW par écrit lors de la livraison.

7.2 Le Client doit signaler les réclamations susmentionnées relatives aux marchandises par lettre recommandée dans les 10 jours suivant la réception des marchandises. À l'issue de ce délai, les marchandises seront considérées comme acceptées. Par conséquent, toute réclamation ultérieure faite à SEW sera considérée comme irrecevable et ne pourra engager la responsabilité de SEW à quelque titre que ce soit.

7.3 Sauf disposition contraire, les marchandises défectueuses doivent être retournées aux entrepôts de SEW. Le Client est responsable du transport des marchandises.

7.4 Si le Client remet les marchandises à SEW pour réparation et ne répond pas au devis de SEW dans un délai de quatre semaines, SEW peut facturer de plein droit au Client tous les frais de stockage des marchandises. Tous les risques découlant du stockage des marchandises sont à la charge du Client.

7.5 Le Client doit accepter les services dès qu'il est informé de leur réalisation et que tous les essais prévus au contrat de l'élément de service sont terminés. En cas de défaut mineur, le Client ne peut pas refuser d'accepter les services. Si l'acceptation est retardée et si SEW n'est pas responsable du retard, les services seront considérés comme acceptés deux semaines après que le Client ait été informé que les services ont été achevés avec succès. Dans le cas où aucun document d'acceptation n'est disponible, la date de facturation pour les services en question sera considérée comme la date d'acceptation.

8 Garantie et responsabilité

8.1 Les marchandises et les services sont garantis par SEW contre les vices cachés pendant une période de douze mois à compter de la date de facturation ou de la date d'acceptation des services par le Client, selon la première éventualité. En cas de réparation de composants tiers (non SEW), la garantie est limitée à six mois.

8.2 La garantie est limitée, à la seule discrétion de SEW, au remplacement ou à la réparation des pièces défectueuses, aux travaux nécessaires et au transfert, à condition que chaque réparation soit effectuée dans les ateliers de SEW pendant les heures de travail. L'article 7.3 est applicable.

8.3 La garantie n'est valable que si les marchandises n'ont pas été altérées et/ou ont été utilisées et entretenues conformément aux conditions de l'offre ou, en l'absence de conditions particulières dans l'offre, conformément aux conditions d'utilisation habituelles telles qu'indiquées dans les catalogues, prospectus et manuels livrés avec les marchandises.

8.4 Si les services de SEW présentent des vices cachés et si le Client prouve que SEW n'a pas fait preuve de la diligence requise qui aurait pu être attendue de sa part, SEW doit remédier à ce vice. Ceci ne s'applique pas si le vice est sans rapport avec les intérêts du Client ou s'il est dû à une situation imputable au Client. La responsabilité de SEW pour les vices apparents est exclue dès lors que les services sont acceptés par le Client. Le Client doit accorder à SEW le temps nécessaire et la possibilité de remédier au vice. Si le Client ou un tiers apporte des modifications inappropriées ou effectue des opérations de maintenance sans l'accord écrit préalable de SEW, SEW ne pourra plus être tenue responsable des défauts ou des dysfonctionnements.

8.5 Aucune demande de garantie n'est recevable si elle n'a pas été présentée par écrit dans un délai d'un mois à compter du moment où le Client a détecté ou aurait pu détecter le vice.

8.6 La garantie ne s'applique pas aux services visés à l'article 3.3.

8.7 L'intervention de SEW à la demande d'un Client concernant un éventuel vice n'équivaut pas à la reconnaissance par SEW de garantie ou de sa responsabilité au titre des articles 8.2 et 8.4.

8.8 La responsabilité de SEW est toujours limitée aux clauses susmentionnées, sous réserve de toute réglementation légale obligatoire prévoyant une responsabilité plus stricte. La responsabilité de SEW est limitée 1) aux dommages résultant de sa faute intentionnelle ou de sa négligence grave et 2) au montant de sa facture pour des marchandises ou services endommagés. La responsabilité pour toute autre négligence ou négligence légère, l'indemnisation de tout dommage indirect ou consécutif et la perte de biens, les économies manquées, la perte d'intérêts et les dommages résultant de réclamations de tiers sont exclus.

10 Résiliation du contrat

10.1 En cas de défaut de paiement à une seule échéance, de toute demande de réorganisation judiciaire, de suspension de paiement, même non officielle, ou de tout autre fait pouvant impliquer l'insolvabilité du Client ou le non-respect de toute autre obligation contractuelle, SEW est en droit de résilier le contrat par notification écrite à cet effet, nonobstant son droit à des dommages et intérêts.

10.2 En cas de résiliation unilatérale par le Client d'une confirmation de commande ou d'un contrat, le Client prend en charge tous les coûts liés au projet ainsi que le manque à gagner par SEW.

11 Force majeure et sa portée contractuelle

11.1 Tous les cas de force majeure, qu'ils constituent ou non un obstacle temporaire ou définitif à l'exécution du contrat, suspendent les obligations de SEW ou les suppriment de plein droit et libèrent SEW de toute responsabilité qui pourrait en découler.

11.2 Les cas de force majeure comprennent, sans s'y limiter, la guerre, les troubles civils et les événements similaires, les décisions ou actes des autorités publiques, les grèves générales, les lock-out, les actions

syndicales, les retards causés par les fabricants, les fournisseurs et les transporteurs, les incendies, les épidémies, les tempêtes ou toute autre cause hors du contrôle de SEW. Les cas de force majeure comprennent également tout événement, imprévisible pour les parties au moment de la conclusion du contrat ou qui fait peser sur SEW une charge économique ou financière d'au moins 15 % du prix du contrat pour l'exécution de ses obligations.

12 Droits d'utilisation du logiciel

Si le service implique la création d'un logiciel, le Client recevra un droit d'utilisation mondial, non exclusif, illimité, irrévocable, sans restriction et transférable pour le logiciel livré. SEW se réserve le droit de continuer à utiliser, ou d'accorder des droits d'utilisation supplémentaires, pour ses propres besoins commerciaux, tous les services qu'elle a fournis dans le cadre du processus de création de logiciels, y compris les services et les logiciels destinés spécifiquement à des tiers.

13 Dommages et intérêts payables par le Client

Le Client est tenu de payer les dommages lorsque SEW fournit des services en dehors de ses bâtiments et locaux et les équipements ou outils fournis sont endommagés ou perdus, à moins que SEW ne soit responsable de ces dommages ou de cette perte. Les dommages résultant de l'usure normale sont exclus.

14 Traitement des données personnelles

14.1 Toute collecte, utilisation et, en général, tout traitement de données personnelles effectué en vertu des présentes conditions générales ou de tout autre document ou contrat auquel ces conditions générales s'appliquent, sera conforme à la politique de confidentialité de SEW. La finalité et le fondement juridique du traitement des données ainsi que les droits de la personne concernée sont y décrits.

14.2 SEW se réserve le droit de modifier unilatéralement sa politique de confidentialité à tout moment. Par conséquent, nous vous conseillons de consulter régulièrement notre politique de confidentialité sur notre site web à l'adresse suivante : https://www.sew-eurodrive.be/meta-pages/data_protection_information.html. En cas de changements majeurs affectant de manière significative (les droits de) la personne concernée, SEW en informera la personne concernée.

14.3 Pour de plus amples informations sur l'utilisation et le traitement de vos données personnelles par SEW et pour toute demande concernant vos données personnelles (annulation, correction, effacement ou consultation), veuillez trouver notre politique de confidentialité à l'adresse suivante : https://www.sew-eurodrive.be/meta-pages/data_protection_information.html ou nous contacter à l'adresse info@sew.be.

15 Clauses finales

15.1 La nullité de tout ou partie des clauses contenues dans les présentes conditions générales n'a aucune incidence sur la validité des autres clauses et sur leur traitement juridique.

15.2 Le fait que SEW n'exerce pas ou tarde à exercer l'un de ses droits, recours, pouvoirs ou privilèges en vertu du contrat et des présentes conditions générales ou tarde à insister pour que le Client se conforme strictement et exactement à tout contrat, terme, condition, exigence, disposition ou limitation, ne constitue pas une renonciation de la part de SEW. L'exercice unique ou partiel d'un droit, pouvoir, privilège ou d'une voie de recours n'empêche pas son exercice ultérieur ou l'exercice de tout autre droit, pouvoir, privilège ou voie de recours.

15.3 Les Parties conviennent que l'offre et la confirmation de commande SEW applicables, y compris les présentes conditions, constituent l'intégralité du contrat approuvé entre elles et n'établissent pas de déséquilibre évident et manifeste entre les droits et obligations des Parties. Cette répartition des risques a été prise en compte dans le prix de la commande.

15.4 Le Client a une bonne connaissance du Français et comprend donc parfaitement les présentes conditions générales, même si l'offre de SEW de base, la confirmation de commande ou tout autre document contractuel auquel s'appliquent les présentes conditions générales sont rédigés dans une autre langue.

15.5 Sauf disposition contraire, le siège social de SEW à Louvain (Belgique) est le lieu d'exécution du contrat.

15.6 Tout litige de quelque nature que ce soit entre les Parties est exclusivement régi par le droit Belge, à l'exception de la Convention de Vienne. Les litiges relèvent de la compétence exclusive des tribunaux de Louvain (Belgique), étant entendu que SEW est en droit de soumettre un litige devant les tribunaux du siège social/domicile du Client.